LETTRES

Écrites par M. Sevestre, membre & secrétaire du bureau de la correspondance de Rennes, à MM. les députés de la sénéchaussée à l'assemblée nationale.

Mon honneur a été injustement attaqué ; & comme c'est le seul bien que je possède, tout ce qui y donne la plus légère atteinte m'impose le devoir de le défendre : ainsi j'ai dû faire imprimer les 3 lettres dont on a donné lecture aujourd'hui dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. (1)

On verra dans ces lettres que je n'avois point annoncé que le *vœu des citoyens de Rennes étoit pour la division de la province*, parce que je ne suis pas assez faux pour leur faire exprimer un

(1) Quoique la première ne contienne rien de relatif à la division du royaume, cependant j'ai cru qu'il étoit nécessaire que l'impression fût conforme à la connoissance qu'on en avoit ; & par conséquent je ne me suis pas permis de la retirer.

voeu qu'ils n'ont pu former, aſſez lâche, aſſez méchant pour leur faire parler un langage oppoſé à leur intérêt. J'eſpère que l'on y reconnoîtra la pureté de mes intentions, la ſolidité de mes principes, & mon dévouement pour mes concitoyens, qui ne ſe démentira jamais.

Je rends mille actions de graces au public, ami de la vérité & de la juſtice, des témoignages ſi flatteurs qu'il vient de me donner de ſon eſtime. Je mettrai toujours ma plus grande gloire à la mériter.

Si j'avois été capable d'oublier ce que je lui dois, ce que je me dois à moi-même, on ne m'auroit point vu apporter dans ſon aſſemblée ce calme que ma conſcience m'inſpiroit. J'étois auſſi tranquille que les coupables doivent être agités.

J'aurois deſiré prouver plus promptement mon innocence; mais tel eſt le ſort de la vérité, qu'elle ſe traîne toujours trop lentement ſur les pas de la calomnie: voilà pourquoi nous nous trouvons livrés comme malgré nous à des défiances, à des inquiétudes d'autant plus funeſtes, dans ce moment de criſe ſur-tout, qu'elles tendent à détruire l'union & l'harmonie qui jamais peut-être ne nous ont été ſi

néceſſaires, qu'elles engagent les citoyens, même les plus vertueux, à s'iſoler, qu'elles diſpoſent le philoſophe à la mélancolie, & les hommes en général à l'irréſolution.

SEVESTRE.

Rennes, 11 novembre 1789.

MESSIEURS,

LE public de Rennes voit avec la plus vive ſatisfaction les grands pas que vous faites vers la réforme & la liberté. Les décrets concernant la deſtruction des ordres, les biens du clergé, & les parlemens ſont autant de coups qui achèvent de détruire l'Hydre de de l'ariſtocratie. On auroit pu s'attendre à voir des murmures ſe mêler aux applaudiſſemens ſur la vacance de nos magiſtrats; mais les plaintes ont été inſenſibles. On ſait trop bien que l'exiſtence de ces corps étoit incompatible avec la conſtitution que vous faites, & la tranquillité du royaume.

Pluſieurs miſérables ont hier tenu quelques propos ſéditieux & contraires au reſpect dû à la nation : à l'inſtant ils ont été empriſonnés, & les patrouilles ſe ſont multipliées. Nos

ſénateurs, qui arrivoient de toutes parts, ne ſavent trop à quoi ſe décider. L'on dit qu'ils doivent s'aſſembler demain, ce qui n'eſt guère probable; ils s'expoſeroient à voir leur aſſemblée diſperſée par ceux-là mêmes qu'ils avoient voulu empêcher d'en former il y a quelques mois.

M. de Cherville a dépoſé une pièce à la commiſſion intermédiaire, qu'il devoit envoyer au roi & à l'aſſemblée nationale. Il n'eſt pas beſoin de dire que tous les anciens principes y ſont conſacrés. Il voudroit des états où l'on pût délibérer & conſentir, ou rejetter, ſelon le droit que la province en avoit, les loix décrétées dans l'aſſemblée nationale. Cette héréſie politique, que nous avons eu tant de peine à détruire, a excité l'improbation générale; de ſorte qu'il eſt arrêté que cette pièce reſteroit enſevelie dans le ſecret du bureau de la commiſſion, les choſes ayant beaucoup changé depuis même ſa rédaction.

Nous penſons qu'il ſeroit auſſi intéreſſant que conforme à la prudence, que l'aſſemblée s'occupât des milices, & de faire adopter un plan uniforme, à-peu-près ſemblable à celui de Paris, pour toutes les grandes villes, & des

modifications néceſſaires pour les petites villes. Sans cela il en réſultera une bizarrerie & une difformité révoltantes, & dont les inconvéniens pourront entraîner de plus grands déſordres qu'on ne penſe dans la ſuite. Il eſt toujours facile d'empêcher le mal quand on y remédie dès le principe.

Nous ſommes, &c.

A M. DE FERMON.

Les commiſſaires du bureau de correſpondance de Rennes.

Signé, ô-SULLIVAN, prêtre, ſecrétaire pour le clergé; SEVESTRE DE LA METTRIE.

Rennes, 13 novembre 1789.

LA municipalité n'a point encore fait publier les décrets de l'aſſemblée nationale, ce qui inquiète autant les habitans des villes que des campagnes. Nous vous prions donc, meſſieurs, de lui faire parvenir le plutôt poſſible la connoiſſance des loix actuellement faites. Nous vous engageons également à nous marquer s'il y a quelque détermination de l'aſſemblée concernant les francs-fiefs.

La diviſion des provinces ne plaît pas généralement ici, parce que Rennes ne peut qu'y perdre. Nous croyons qu'il eût été d'une bonne politique de faire au moins ces diviſions les plus grandes poſſibles. Les préjugés peuvent renaître, les peuples retomber dans la barbarie ; & le deſpotiſme triompheroit bien plus facilement d'une nation ainſi morcelée, que de ces grandes maſſes, qui comme la Bretagne, ont été l'écueil des tyrans : mais le bien public eſt le ſeul que nous devons conſidérer, & la félicité du royaume eſt celle qui nous intéreſſe principalement.

Nous ſommes, &c.

A M. Lanjuinais.

Signé, ô-Sullivan, prêtre; Sevestre de la Mettrie.

Rennes, 18 novembre 1789.

Le décret de la diviſion du royaume devroit néceſſairement faire beaucoup de mécontens dans une ville qui ſe voit par-là enlever toutes ſes reſſources, ſans ſavoir quels avantages elle en retirera ; *il faut avoir comme elle un grand fonds de patriotiſme pour ſupporter*

tant de revers, sans ressentir une profonde affliction; mais nous ne cesserons de le dire, nous supporterons ces pertes avec fermeté si le bien du royaume l'exige. Nous croyons que la division décrétée n'étoit pas nécessaire, & qu'elle produit beaucoup de maux partiels : c'est pourquoi le comité de municipalité a arrêté de faire un mémoire pour le prouver. Il sera peut-être sans effet; mais on aura fait du moins ce qu'on a cru juste pour des citoyens qui se trouvent réduits à l'état le plus digne d'attirer les regards de l'assemblée nationale sur eux. C'est à vous, messieurs, à réunir vos efforts pour fixer dans cette ville, l'université, des écoles publiques, des manufactures, & autres secours qui la dédommageront difficilement de tant de pertes.

Le public est toujours fort agité relativement au décret de l'éligibilité : & comme il intéresse la plus grande partie des François, qu'il réduit à une condition pire que l'ancienne, il est probable qu'il y aura une réclamation universelle, ou du moins que cette loi sera sans effet, ce qui est un grand mal. Dans une constitution telle que la nôtre, s'il s'y trouve une mauvaise loi que l'honneur de la

nation empêche de reconnoître, les bonnes mêmes s'en reſſentent, & perdent de leur majeſté. Il ſeroit donc d'une bonne politique, ſi la réclamation eſt univerſelle, de rapporter une loi qui ceſſeroit d'avoir le principal caractère qui lui convient, puiſqu'elle ne ſeroit plus que la volonté de quelques parties du pouvoir conſtitué, qui ſe ſeroient arrogées la puiſſance de rendre la plus nombreuſe portion du pouvoir conſtituant nulle.

Nous ſommes, &c.

A M. DE FERMON.

Signé, ô-SULLIVAN, prêtre-ſecrétaire; SEVESTRE.

Copies conformes aux originaux. DE FERMON, LANJUINAIS.

A RENNES, chez R. VATAR, fils, libraire, place royale.